

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2012

RÉGULATION ÉCONOMIQUE OUTRE-MER ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (N° 245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 44

présenté par

Mme Vainqueur-Christophe , Mme Got, M. Popelin, M. Vergé, M. Vlody, M. Letchimy,
M. Fruteau, M. Lebreton, M. Said, Mme Louis-Carabin et les membres du groupe socialiste,
républicain et citoyen

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 8**

À l'intitulé du Chapitre II, substituer aux mots :

« à l'outre-mer »

les mots :

« aux outre-mer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire dans l'intitulé du Chapitre II une appellation qui prend en compte la diversité et la richesse de chacun des territoires et départements d'outre-mer. Cette modification reprend ainsi l'appellation choisie par le Premier ministre lors de la formation du gouvernement et de la création d'un ministère des outre-mer.